



CHAPITRE III.

DE LA PROSODIE.

La Prosodie est l'art de donner à chaque son ou syllabe le ton qui lui est propre. Elle comprend non-seulement tout ce qui concerne le matériel des accents et de la quantité, mais encore celui des mesures que les différents repos de la voix doivent marquer, et, ce qui est bien plus précieux, l'usage qu'il faut en faire, selon l'occurrence, pour établir une juste harmonie entre les signes et les choses signifiées.

(Beauzée, *Encycl. méth.*, au mot *Accent*.)

Ces derniers objets n'étant pas du ressort de la Grammaire, et appartenant particulièrement à la poésie et à l'art oratoire, nous nous bornerons à parler de l'*accent* et de la *quantité*.

ARTICLE PREMIER.

DE L'ACCENT.

On entend par *accent* les différentes inflexions de voix et les diverses modulations dont on peut se servir pour prononcer comme il convient les mots d'une langue. Chaque province, chaque ville même, chaque nation, chaque peuple diffère d'un autre dans le langage, non-seulement parce qu'on se sert de mots différents, mais encore par la manière d'articuler et de prononcer les mots. Cette espèce de modulation dans le discours, particulière à chaque pays, est ce que l'abbé d'Olivet appelle *accent national*.

Pour bien parler une langue vivante, il faut avoir le même accent, la même inflexion de voix que les personnes de la capitale qui ont vécu dans le grand monde; ainsi, quand on dit que, pour bien parler français, il ne faut point avoir d'accent, on veut dire qu'il ne faut avoir ni l'accent italien, ni l'accent picard, ni un autre accent qui n'est pas l'accent national. (Dumarsais, *Encycl. méth.*, au mot *Accent*.)

Selon le mécanisme des organes de la parole, les inflexions de voix doivent varier suivant la nature des syllabes. Dans toutes les langues, il y a des syllabes sur lesquelles il faut élever le ton, d'autres sur lesquelles il faut l'abaisser, et d'autres enfin sur les-

quelles il faut l'élever d'abord et le rabaisser ensuite sur la même syllabe.

(Même autorité.)

Le ton élevé est ce qu'on appelait *accent aigu* chez les anciens : on l'écrivait ainsi (´) de droite à gauche; le ton baissé se nommait *accent grave*, on l'écrivait de gauche à droite, en cette manière (˘); le ton élevé et baissé se nommait *accent circonflexe*; c'était la réunion de l'aigu et du grave en cette forme (ˆ). Mais nous ne sommes pas dans l'usage de marquer, par des signes ou accents, cet élèvement et cet abaissement de la voix; et, comme notre prononciation est en général moins soutenue et moins chantante que la prononciation des anciens, nos ancêtres ont négligé ce soin, ou peut-être même l'ont-ils cru inutile, de sorte que ces trois signes prosodiques ont perdu parmi nous leur ancienne destination; ce ne sont plus à notre égard que de purs signes orthographiques. En effet, toutes les fois qu'une syllabe grecque est marquée d'un accent prosodique, par exemple, d'un accent aigu, cela nous apprend que cette syllabe, relativement à celles qui la précèdent et qui la suivent, doit être élevée : toutes les fois, au contraire, qu'une syllabe française est marquée d'un accent imprimé, par exemple, d'un accent aigu, comme dans *bonté*, cela ne nous apprend rien autre chose, si ce n'est que l'*e* qui se trouve dans cette syllabe est fermé, et doit se prononcer autrement que si c'était un *e* ouvert, ou un *e* muet.

(Même autorité.)

Cette variété de tons, tantôt graves, tantôt aigus, tantôt circonflexes, fait que le discours est une espèce de chant, selon la remarque de Cicéron, et c'est là ce qu'on appelle *accent grammatical*. Il ne faut pas confondre avec l'*accent oratoire*, qui doit varier les tons à l'infini, selon qu'on exprime le pathétique, l'ironie, l'admiration, la colère ou toute autre passion. Mais l'*accent oratoire*, outre qu'il n'est pas du ressort de la Grammaire, ne peut pas être l'objet de nos observations dans cet endroit, où il n'est question que de l'accent des mots isolés.

(M. Estarac, nos 236 et 237.)

ARTICLE II.

DE LA QUANTITÉ.

La quantité exprime une émission de voix plus longue ou plus brève. On ne doit pas la confondre avec l'accent, car l'accent marque l'élévation ou l'abaissement de la voix, dans la prononciation d'une syllabe; au lieu que la quantité marque le plus ou moins de temps qui s'emploie à la prononcer, ce qui constitue l'exactitude et la mélodie

de la prononciation, et sert à éviter des contre-sens et des quiproquo souvent ridicules.

(D'Olivet, *Prosodie française*)

Nous avons, en effet, plusieurs mots qui ont des significations tout à fait différentes, selon que l'une de leurs voyelles est longue ou brève; et celui qui prononcerait ces voyelles au hasard, sans soin, sans discernement, ferait entendre autre chose que ce qu'il aurait voulu dire, et tomberait dans des méprises fréquentes.

Par exemple, une *tâche* à remplir n'est pas une *tache*, souillure; *tâcher* de faire son devoir, ne se prononce pas comme *tacher* son habit. Il y a de la différence dans le sens comme dans la prononciation, entre *mâle*, animal, et *malle*, bahut; entre *matin*, chien, et *matin*, partie du jour; entre *pêcher* et *pécher*, etc., etc. Si l'on ne met pas, dans la prononciation de ces mots et de tous ceux qui sont dans le même cas, la différence qu'exige leur quantité respective, ce désordre dans la prononciation entraînera nécessairement le désordre et la confusion dans l'expression des idées.

(M. Estarac, page 891.)

Une brève se prononce dans le moins de temps possible. Quand nous disons à *Strasbourg*, il est clair que la première syllabe, qui n'est composée que d'une seule voyelle, nous prendra moins de temps que l'une des deux suivantes, qui, outre la voyelle, renferme plusieurs consonnes; mais les deux dernières, quoiqu'elles prennent chacune plus de temps que la première syllabe *à*, n'en sont pas moins essentiellement brèves; pourquoi? parce qu'elles se prononcent dans le moins de temps possible.

Il y a donc des brèves moins brèves les unes que les autres; et, par la même raison, il y a aussi des longues plus ou moins longues, sans cependant que la moins brève puisse jamais être comptée parmi les longues, ni la moins longue parmi les brèves.

La syllabe féminine, celle où entre l'*e* muet, est plus brève que la plus brève des masculines; et quoiqu'on appelle cet *e* muet, il arrive presque toujours qu'il se fait entendre.

(D'Olivet, page 66.)

Une chose à ne pas oublier, c'est qu'on mesure les syllabes, non pas relativement à la lenteur ou à la vitesse accidentelle de la prononciation, mais relativement aux proportions immuables qui les rendent ou longues ou brèves. Ainsi, ces deux médecins de Molière, l'un qui allonge excessivement ses mots, et l'autre qui bredouille, ne laissent pas d'observer également la quantité; car, quoique le bredouilleur ait plus vite prononcé une longue que son camarade une brève, tous les deux ne laissent pas de faire exactement brèves celles

qui sont brèves, et longues, celles qui sont longues, avec cette différence seulement qu'il faut à l'un sept ou huit fois plus de temps qu'à l'autre pour articuler.

(D'Olivet, page 68.)

Tâchons présentement de faire connaître nos brèves et nos longues. Pour exécuter ce dessein, peut-être serait-il nécessaire de donner une table de nos différentes terminaisons; mais ce détail, très utile d'ailleurs, nous mènerait trop loin, et nous avons pensé qu'il suffirait au plus grand nombre de nos lecteurs de trouver ici des règles générales. C'est dans l'excellent traité de d'Olivet sur la prosodie que nous les puiserons; mais on ne perdra pas de vue que leur application ne doit se faire que dans la prononciation soutenue, sans avoir égard aux licences de la conversation.

RÈGLES GÉNÉRALES.

1° Toute syllabe dont la dernière voyelle est suivie d'une consonne finale qui n'est ni *s* ni *z* est brève : *sâc*, *nectâr*, *sêl*, *fil*, *pôt*, *tûf*, etc.

2° Toute syllabe masculine, brève ou non au singulier, est toujours longue au pluriel. des *sâcs*, des *sêls*, des *pôts*, etc.

Il faut excepter de cette règle les substantifs qui n'ont ni *s* ni *x* au pluriel : dans *numéro*, *te Deum*, *kirschwasser*, etc., la dernière syllabe n'est pas plus longue au pluriel qu'au singulier; c'est le *s* ou le *z* qui rend la syllabe longue. — L'Académie admet aujourd'hui *numéros*.

3° Tout singulier masculin, dont la finale est l'une des caractéristiques du pluriel, est long : le *temps*, le *nêz*, etc.

4° Quand un mot finit par un *l* mouillé, la syllabe est brève : *éventâil*, *avril*, *vermêil*, *quenôuille*, *faulêuil*.

5° Quand les voyelles nasales sont suivies d'une consonne qui n'est pas la leur propre, c'est-à-dire, qui n'est ni *m* ni *n*, et qui commence une autre syllabe, elles rendent longue la syllabe où elles se trouvent : *jâmbe*, *jâmbon*, *crâinte*, *trembler*, *pêindre*, *jôindre*, *tômbé*, *hâmbé*, etc.

6° Quand les consonnes *m* ou *n*, qui servent à former les voyelles nasales, se redoublent, cela rend brève la syllabe à laquelle appartient la première des consonnes redoublées, qui demeure alors muette et n'est plus nasale : *épigrâmmé*, *consônne*, *persônne*, qu'il *prênné*, etc.

7° Toute syllabe qui finit par *r*, et qui est suivie d'une syllabe commençant par toute autre consonne, est brève : *bârbe*, *bârque*, *bêrceau*, *infirme*, *ordre*, etc.

8° Quelle que soit la voyelle qui précède deux *r*, quand ces deux

lettres ne forment qu'un son indivisible, la syllabe est toujours longue : *arrêt, barre, bizarre, tonnerre*, etc.

9° Entre deux voyelles, dont la dernière est muette, les lettres *s* et *z* allongent la syllabe pénultième : *bāse, extāse, diocēse, bêtise, franchise, rōse, épōuse*, etc.

Mais, si la syllabe qui commence par une de ces lettres est longue de sa nature, elle conserve sa quantité, et souvent l'antépénultième devient brève : il *s'extāsie, pēsée, épōsée*, etc.

10° Un *r*, ou un *s* prononcé qui suit une voyelle et précède une autre consonne, rend toujours la syllabe brève : *jāspe, māsque, āstre, burlésque, funēste, bārbe, bërceau*, etc.

11° Tous les mots qui finissent par un *e* muet, immédiatement précédé d'une voyelle, ont leur pénultième longue : *pensée, armée, joie, j'envoie, je loue, il joue, la rue, la nue*, etc.

Mais, si dans tous ces mêmes mots l'*e* muet se change en *e* fermé, alors la pénultième, de longue qu'elle était, devient brève : *louer, mûter*, etc.

12° Quand une voyelle finit la syllabe, et qu'elle est suivie d'une autre voyelle qui n'est pas l'*e* muet, la syllabe est brève ; *crée, féal, action, hāir doué, tûer*, etc.

Demandre a donné un travail complet sur la quantité des mots dans notre langue, mais nous ne croyons pas nécessaire d'aborder toutes ces questions, par une raison qu'il indique lui-même : c'est que, dans certains cas, les syllabes longues doivent ou peuvent être prononcées brèves, et que les brèves quelquefois aussi deviennent longues. Ainsi l'on dit d'éternelles amours, et des amours éternelles ; des caresses perfides, et de perfides caresses ; de stériles attentats, et des attentats stériles. Mais le changement des brèves en longues a lieu surtout à la fin des phrases. « La raison en est simple, dit-il, c'est que devant un repos, quelque léger qu'il soit, la voix a besoin de soutien, et que ce soutien se prend ordinairement sur la pénultième, dans la prononciation de laquelle la voix, se préparant à tomber totalement, traîne plus ou moins sensiblement, selon la qualité du repos et le ton de la prononciation. » On conçoit, d'après cela, que l'usage et le goût doivent avant tout suggérer les préceptes. Un exemple nous suffira. On donne comme règle générale que la terminaison *able* est brève dans tous les adjectifs. Nous admettons que cela puisse être vrai dans *aimable enfant* ; mais dans ces deux vers de Racine (*Athalie*, II, sc. 5e).

Je te plains de tomber dans ses mains redoutables,
Ma fille. En achevant ces mots épouvantables,
Son ombre, etc.

ne serait-ce pas faire un contre-sens d'harmonie que de ne pas rendre longues et très longues ces deux finales choisies de préférence par le poète ? Voyez également dans *Phèdre*, act. V, sc. 6e, vs. 23, 24, et tant d'autres exemples. A. L.

L'observation des règles générales qu'on vient de lire sur la quantité est si importante, que d'elle seule dépend souvent le sens que l'on doit donner aux mots ; et pour finir sur ce qui regarde cette propriété de la prosodie, nous allons présenter une table des homonymes* qui sont les plus usités.

TABLE D'HOMONYMES

qui ont une signification différente, selon qu'ils sont prononcés longs ou brefs.

SONS LONGS.	SONS BREFS.
Ācre, piquant.	Ācre, mesure de terre.
Alêne, outil de sordonnier.	Haleïne, air attiré et repoussé par les poumons.
Avant, préposition.	Avënt, les quatre semaines avant Noël.
Bâiller, respirer en ouvrant la bouche involontairement.	Bâiller, donner.
Bât, selle pour des bêtes de somme.	Bât (il), du verbe battre.
Bête, animal irraisonnable.	Bête, plante potagère.
Beauté, juste proportion des parties du corps, régularité et perfection des traits, — belle femme.	Bötté, qui a des bottes.
Boîte, ustensile à couvercle.	Boîte (il), du verbe botter.
Bond, saut.	Bön, adjectif.
Châir, substance molle et sanguine.	Chër, adjectif.
Clâir, adjectif.	Clêre, celui qui travaille chez un notaire, un avoué.
Cörps, substance étendue.	Cör, durillon aux pieds, — instrument.
Côte, os plat et courbé qui s'étend du dos à la poitrine.	Côte, marque numérale.
Coürs, lieu de promenade.	Côte, habillement.
Craînt (il), du verbe craindre.	Coür, espace découvert enfermé de murs.
Cuire, verbe.	Crîn, poil long et rude.
Dégoûte (il), il ôte le goût, l'appétit.	Culr, peau d'un animal.
Dönt, pronom relatif.	Dégoûtte (il), il tombe goutte à goutte.
Fâite, sommet.	Dön, présent.
Fête, jour consacré à Dieu.	Fâite, participe féminin du verbe faire.

* Ce mot signifie des choses différentes exprimées par un même nom, et, plus ordinairement, des mots pareils qui expriment des choses différentes. Acad.

SONS LONGS.	SONS BREFS.
Faix, fardeau.	Fait (il), du verbe faire.
Fais (tu), du verbe faire.	Forêt, petit instrument pour percer.
Forêt, grande étendue de terrain couvert de bois.	Fûme (je), du verbe fumer.
Fûmes (nous), du verbe être.	Goûtte, petite partie d'un liquide.
Goûte (il), du verbe goûter.	Grève (il), du verbe graver.
Grève, adjectif.	Hälle, lieu qui sert de marché.
Häle, air chaud et sec qui flétrit le teint, les herbes.	Hötte, panier que l'on porte sur le dos.
Höte, qui tient une hôtellerie, etc.	Jët, action de jeter.
Jais, substance d'un noir luisant.	Jeüne, peu avancé en âge.
Jeüne, abstinence.	Lald, adjectif.
Lègs, don fait par un testateur.	Lait, liqueur blanche que donnent les mamelles de certains animaux.
Lais, jeune baliveau de réserve.	Lal, laïque, frère lai.
Laisse (je), du verbe laisser.	Laisse, ou lèsse, cordon pour mener les chiens de chasse.
Maître, substantif.	Mèttre, verbe.
Mâtin, chien.	Mâtin, premières heures du jour.
Môis, 12 ^e partie de l'année.	Möi, pronom personnel.
Mönt, montagne; t. de poés.	Mön, pronom possessif.
Mür, adjectif.	Mür, muraille.
Mäle, qui est du sexe masculin.	Mälle, espèce de coffre.
Nait (il), du verbe naître.	Nët, adjectif.
Pâte, farine détremée et pétrie.	Pätte, pied des animaux, etc.
Päume, jeu, — dedans de la main.	Pömmе, fruit.
Pêcher, prendre du poisson.	Pêcher, transgresser la loi divine.
Pêne, morceau de fer qui ferme une serrure.	Peïne, affliction souffrance.
Plaine, plate campagne.	Pleine, féminin de l'adjectif plein.
Rögne (je), je retranche.	Rögne, maladie.
Röt, mets.	Röt, vent qui sort de l'estomac et s'échappe avec bruit de la gorge.
Säs, tissu de crin qui sert à passer de la farine, etc.	Çä, adverbe.
Säut, action de sauter.	Sä, adjectif possessif.
Säint, pur, souverainement parfait.	Söt, stupide, grossier.
Scène, lieu où se passe une action.	Céint, participe du verbe ceindre.
Cène, dernier souper de Jésus-Christ.	Sein, partie du corps humain.
Säine, féminin de l'adjectif sain.	Seing, signature.
	Seïne (la), rivière.
	Sënne ou seïne, filet.

SONS LONGS.	SONS BREFS.
Tête, partie de l'animal, siège des organes des sens.	Tëtte (il), il tire le lait de la mamelle.
Täche, ouvrage donné à faire dans un temps limité.	Täche, souillure.
Très, adverbe.	Traït, dard, — ligne au crayon, etc.
Vaine, féminin de l'adjectif vain.	Veïne, vaisseau qui contient le sang.
Vër, insecte long et rampant.	Vërt, la couleur verte.
Vivres, substantif.	Vivre, verbe.
Voix, son qui sort de la bouche de l'homme.	Voit (il), du verbe voir.
Völer, dérober.	Völer, se mouvoir en l'air.

(D'Olivet, *Traité de la Prosodie française*, page 95, art. 4. — Lévizac, page 143, t. I. — Sicard, page 477, t. II.)

Puisque la prosodie, dit l'abbé d'Olivet, nous enseigne la juste mesure des syllabes, elle est donc utile, elle est donc indispensable pour bien parler. Mais ce serait parler très mal que d'en observer les règles avec une exactitude qui laisserait apercevoir de l'affectation et de la contrainte : le naturel, nous ne saurions trop le dire, tant au physique qu'au moral, seul nous plait, nous intéresse et nous captive. C'est donc à tort qu'on voit tant d'étrangers donner si peu de soin à la prosodie. Cependant il ne faut pas accabler leur mémoire d'une infinité de règles minutieuses; mais, en les faisant lire, ou en conversant avec eux, il faut leur faire remarquer les syllabes longues et les syllabes brèves, leur faire contracter l'habitude d'appuyer sur les premières, et de glisser sur les secondes : il faut accoutumer, dès le principe, leur oreille à placer l'accent prosodique sur la syllabe qui doit l'avoir, et l'accent oratoire sur le mot de la phrase qui en est susceptible; par ce moyen, on les habituera à saisir les nuances prosodiques, d'où résulte l'harmonie que l'orateur ou le poète a eue en vue.

Ensuite tout étranger doit savoir que, comme le caractère du Français est d'être vif, doux, ceux qui formèrent peu à peu notre langue se proposèrent évidemment de retracer ce caractère dans son langage. Pour la rendre vive, ou ils ont abrégé les mots empruntés du latin, ou, lorsqu'ils n'ont pu diminuer le nombre des syllabes, du moins ils en ont diminué la valeur, en faisant brèves la plupart de celles qui étaient longues. Pour la rendre douce, ils ont multiplié l'e muet, qui rend nos élisions coulantes; et, comme les articles et les pronoms reviennent souvent,

ils en ont banni (51) l'hiatus; jugeant une cacophonie pire qu'une irrégularité.

Il est nécessaire encore que tout étranger sache que, quoique nous ne puissions pas faire dans nos vers le même usage que les anciens faisaient des longues et des brèves, elles y servent cependant, par la manière dont elles y sont placées et entremêlées, à peindre les divers objets. Il est certain que le vers devient plus lent ou plus vif, selon qu'on y multiplie des pieds où dominant les longues, ou ceux où dominant les brèves. L'utilité réelle de la prosodie bien observée est donc de pouvoir donner au style poétique ou de la vivacité, ou de la lenteur, selon l'occasion et le besoin.

On pourrait citer un grand nombre d'exemples de l'effet que produisent, dans les vers de nos bons poètes, le mélange heureux des longues et des brèves et l'emploi judicieux qu'ils ont fait de ces deux parties de la quantité prosodique. L'abbé d'Olivet a choisi avec raison l'exemple qu'offrent les quatre derniers vers du chant II du *Lutrin*.

Boileau a voulu peindre la Mollesse qui se plaint du tort que lui ont fait les conquêtes de Louis XIV et son amour pour la gloire. Elle ne peut achever son discours :

. Là Mollèsse ôpprèssée,
Dâns sâ bouêche, â cê mô't, sênt sâ lānguê glâcêe;
Et, lassê dê pârler, succômbānt sôus l'effôrt,
Soupire, êtênd lês brâs, fêrmê l'œîl êt s'êndôrt.

Nous n'avons rien dans notre langue, dit d'Olivet, de plus beau que ces vers; le dernier surtout est admirable; et dans le second on voit effectivement la *langue glacée* de la Mollesse; on la voit *glacée* par l'embarras que cause la rencontre de ces monosyllabes *sa, ce, sent, sa*, qui augmente encore par ces deux mots, où *gue, gla* font presque au lecteur l'effet que Boileau dépeint.

Enfin, il faut faire observer à un étranger qu'il y a différentes espèces de prononciation : car, comme le dit encore l'abbé d'Olivet, plus la prononciation est lente, plus la prosodie doit être marquée dans la lecture, et bien plus encore au barreau, dans la chaire, sur le théâtre. Il y a donc trois espèces de prononciation : celle de la *conversation*, celle de la *lecture*, et celle de la *déclamation*.

« La prononciation de la *déclamation*, dit l'abbé Batteux, est une

(51) *L'épée pour la épée; mon amitié pour ma amitié*, etc.

« espèce de chant : chaque son y est prononcé avec une sorte de modulation; les syllabes longues y sont plus ressenties; les brèves y sont articulées avec un soin qui leur donne plus de corps et de consistance; ce qui rend l'accent oratoire plus aisé à observer. »

Elle est une espèce de chant, parce qu'elle admet des intonations plus élevées ou plus basses, plus fortes ou plus faibles; des tenues sur des longues; des accélérations ou des ralentissements, selon les figures qu'on emploie; enfin, des inflexions destinées à préparer la chute ou les différents repos. C'est ce que le même auteur prouve par cet exemple, tiré de Fléchier (*Oraison funèbre de Turenne*):

« Déjà frémissait dans son camp | l'ennemi confus et déconcerté;
« | déjà | prenait l'essor, | pour se sauver dans les montagnes,
« | cet aigle, | dont le vol hardi | avait d'abord effrayé nos provinces. | Hélas! | nous savions ce que nous devions espérer, |
« et nous ne pensions pas | à ce que nous devions craindre. |
« O Dieu terrible, | mais juste en vos conseils | sur les enfants
« des hommes! | vous immolez | à votre souveraine grandeur |
« de grandes victimes, | et vous frappez, | quand il vous plait, |
« ces têtes illustres | que vous avez tant de fois couronnées. »

Nous avons marqué avec soin dans ce passage les différents repos de l'oreille, de l'esprit et de la respiration, afin qu'on puisse placer l'accent oratoire sur le mot qui doit l'avoir. Il y en a deux dans la première phrase, parce qu'il y a un demi-repos après *camp*, et un repos final après *déconcerté*. Le premier accent, conformément aux règles que nous avons établies, porte sur *son*, et le second sur l'avant-dernière de *déconcerté*. Il y a six repos dans la seconde phrase : le premier après *déjà*; le second après *essor*; le troisième après *montagnes*; le quatrième après *aigle*; le cinquième après *hardi*; et le sixième après *provinces*, etc. Ce n'est pas qu'on doive précisément s'arrêter après chaque repos que nous avons marqué; mais on le peut, et cela suffit, parce qu'on ne s'arrêtera qu'après un de ces mots, selon la manière dont on sera affecté dans le moment de l'action. Voilà quant à l'accent oratoire.

Relativement aux intonations, aux tenues, aux accélérations et aux ralentissements, voici comment l'abbé Batteux s'explique à l'égard de la dernière phrase, *ô Dieu*. etc. : « L'intonation du premier « membre, *ô Dieu terrible!* sera plus élevée, dit-il; celle du second, « *mais juste*, plus basse. L'orateur appuiera sur la première de *ter-* « *rible*, et fera sonner fortement les deux *r*; il appuiera de même sur « la première de *juste*, en faisant un peu siffler la consonne *j*. Il pré-

« cipitera un peu l'articulation du reste de la période, sur les enfants des hommes, parce qu'il y a un peu trop de sons pour l'idée. Il appuiera de même sur *immolez*, sur *grandeur*, sur *frappez*; il développera la première de *têtes*, et l'avant-dernière de *illustres*; enfin il allongera, tant qu'il le pourra, la dernière de *couronnées*. »

Sur quoi notre habile professeur remarque « que les intonations, sensibles surtout au commencement des membres de périodes, et après le repos et les expressions appuyées, se placent sur les consonnes et non sur les voyelles; qu'elles sont entièrement séparées de l'accent, et ne sont que la syllabe accentuée, prononcée avec plus de force et d'étendue. »

Il ne faut pas néanmoins croire que ces intonations, ces tenues et ces accents soient si fixes de leur nature, qu'ils ne varient jamais; ils dépendent au contraire, presque toujours, des figures que l'on emploie, parce qu'ils doivent être adaptés aux mouvements qu'on veut exciter dans l'esprit des auditeurs: ceci mérite quelque développement.

Dans l'antithèse, il doit y avoir le même contraste dans l'intonation que dans les idées. Ainsi, dans cette phrase: « Nous savions ce que nous devons espérer, et nous ne pensions pas à ce que nous devons craindre; » l'intonation sera plus haute dans le premier membre, et plus basse dans le second. Mais cette variété d'intonation ne changera rien à l'accent, parce qu'elle n'empêche pas que le repos ne soit toujours le même.

Dans la répétition, il y aura une intonation plus forte et plus d'appui sur le mot répété, parce que ce mot ne l'est que pour donner plus d'énergie ou plus de grâce au discours: « Mes enfants, approchez. approchez, je suis sourd. » Si l'on y fait attention, on verra que le second *approchez* se prononce d'une voix plus élevée, et que le son se prolonge sur la dernière syllabe.

Dans la gradation, l'intonation doit toujours aller en croissant à chaque degré: « D'abord il s'y prit mal, puis un peu mieux, puis bien; puis enfin il n'y manqua rien. »

Dans l'interrogation, l'intonation sera élevée, et il y aura de la vivacité dans le récit: « Ma mignonne, dites-moi, vous campez-vous jamais sur la tête d'un roi, d'un empereur, ou d'une belle? » Les demi-repos seront peu marqués, afin de parvenir promptement au repos final; mais l'accent ne portera que sur l'avant-dernière de *belle*, parce que l'effet de l'interrogation est d'y élever ordinairement la voix. Mais si la réponse suit, l'intonation de la demande sera plus

élevée, et celle de la réponse plus basse, afin de marquer le contraste; et même l'accent portera quelquefois sur la dernière syllabe, parce que, comme l'observe l'abbé Batteux, l'interrogation, attirant la réponse, en prend pour appui les premières syllabes. En voici un exemple: « Est-ce assez? Nenni. M'y voici donc? Point du tout. »

Dans l'apostrophe, l'intonation s'élève tout à coup avec une espèce de transport: « Amour, tu perdis Troie! » Mais la voix baisse aussitôt pour tendre au repos.

Nous ne pousserons pas ce détail plus loin, parce que ce qui vient d'être dit suffit pour donner aux étrangers une idée de l'art si difficile de bien déclamer, et par conséquent leur montre la nécessité de se former de bonne heure à une exacte prosodie, à la connaissance de l'accent, et à l'intonation qui convient à chaque mouvement oratoire. C'est aux guides qu'ils choisiront à leur faire appliquer à toutes les figures les principes que nous venons d'établir; car chacune a son intonation, ses tenues, ses inflexions, ses précipitations, ses ralentissements, ses accents; en un mot, un caractère qui lui est propre.

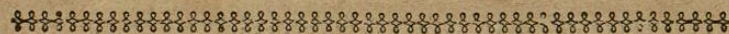
La seule attention qu'on doit avoir, en se livrant aux différents sentiments que l'on éprouve, c'est de ne pas confondre l'accent oratoire avec l'accent prosodique.

« L'accent oratoire, dit Duclos, influe moins sur chaque syllabe d'un mot par rapport aux autres syllabes, que sur la phrase entière par rapport au sens et au sentiment: il modifie la substance même du discours, sans altérer sensiblement l'accent prosodique. La prosodie particulière des mots d'une phrase interrogative ne diffère pas de la prosodie d'une phrase affirmative, quoique l'accent oratoire soit très différent dans l'une et dans l'autre. Nous marquons dans l'écriture l'interrogation et la surprise; mais combien avons-nous de mouvements de l'âme, et par conséquent d'inflexions oratoires, qui n'ont point de signes écrits, et que l'intelligence et le sentiment peuvent seuls faire saisir! Telles sont les inflexions qui marquent la colère, le mépris, l'ironie, etc. L'accent oratoire est le principe et la base de la déclamation. »

La prononciation de la lecture doit être bien moins marquée; mais elle doit être d'une manière sensible, parce que cette prononciation, étant lente, donne le temps à la réflexion d'apercevoir les fautes qu'on pourrait faire. On ne lit bien qu'en donnant à chaque syllabe sa véritable valeur, à chaque sentiment sa juste intonation. Quoique tout ce que nous avons dit sur la déclamation doive s'observer dans la lecture, il ne s'ensuit pas qu'on doive lire comme on déclame. Dans

la déclamation on est hors de soi; on est tout au mouvement qu'on éprouve, et qu'on veut faire passer dans l'âme des autres. Mais en lisant, on est de sang froid, et, quoiqu'on éprouve des émotions, ces émotions ne vont pas jusqu'à nous le faire perdre. Déclamer en lisant, c'est donc mal lire, même en lisant une scène tragique. On doit se rappeler qu'on ne la joue pas, mais qu'on la lit. Un homme qui, en lisant les fureurs d'Oreste, paraîtrait agité par les Furies, n'ex citerait que le rire ou la pitié des auditeurs : il n'est, ni ne doit être Oreste. La décomposition dans les traits, et les contorsions dans les membres, seraient aussi hors de saison que ridicules. Le ton de la lecture, en général, doit être soutenu. Il ne doit avoir d'autre variation que celle que nécessite l'intonation propre à chaque figure, n d'autre inflexion que celle que produit l'accent oratoire. Il faut que le passage du grave à l'aigu, ou de l'aigu au grave, ne soit marqué que par des demi-tons, et très souvent même par des quarts de ton. Rien ne choque comme d'entendre parcourir trois ou quatre tons de l'octave dans une même phrase, et c'est néanmoins ce qui est très ordinaire, surtout dans les pays étrangers. Bien lire en français et bien lire en anglais sont deux manières entièrement opposées; et cette opposition tient à la différence de la nature de l'accent prosodique dans les deux langues.

La prononciation de la conversation diffère des deux autres en ce que la plupart des syllabes y paraissent brèves; mais, si l'on y fait attention, il est aisé de s'apercevoir que la quantité est observée par les personnes qui parlent bien. Cette prononciation n'a d'autre règle que le bon usage. On ne la saisira jamais, dans les pays étrangers, que par l'habitude de vivre avec des personnes bien élevées, ou par les soins d'un maître qui a vécu dans la bonne compagnie, et qui a cultivé son esprit et son langage. Mais, comme nous l'avons déjà dit, il faut éviter toute espèce d'affectation et de gêne, parce que, dit d'Olivet (*Traité de Prosodie*, page 55), la prononciation de la conversation souffre une infinité d'hiatus, pourvu qu'ils ne soient pas trop rudes; ils contribuent à donner au discours un air naturel; aussi la conversation des personnes qui ont vécu dans le grand monde est-elle remplie d'hiatus volontaires qui sont tellement autorisés par l'usage, que si l'on parlait autrement, cela serait d'un pédant. Parmi ces personnes, *folâtrer et rire, aimer à jouer*, se prononcent, dans la conversation, *folâtré et rire, aimé à jouer*. (Voy. p. 64.)

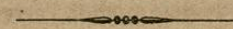


SECONDE PARTIE.

DES MOTS

CONSIDÉRÉS COMME MOYENS DE RENDRE NOS PENSÉES

DANS LA LANGUE PARLÉE ET DANS LA LANGUE ÉCRITE.



On peut définir les mots, des sons articulés, ou simples, ou composés que les hommes ont représentés par des signes d'une ou de plusieurs syllabes, pour rendre leurs pensées

Dès lors on ne peut bien comprendre les diverses significations que renferment les mots, qu'on n'ait bien compris auparavant ce qui se passe dans l'esprit.

Or, il y a trois opérations de l'esprit : *concevoir, juger, raisonner*.

Concevoir n'est autre chose qu'un simple regard de l'esprit, soit sur des objets intellectuels, comme l'*être*, la *durée*, la *pensée*, *Dieu*; soit sur des objets matériels, comme un *cheval*, un *chien*.

Juger, c'est affirmer qu'une chose que nous concevons est telle, ou n'est pas telle; comme lorsqu'après avoir conçu l'idée de la *terre*, et l'idée de la *rondeur*, j'affirme de la *terre* qu'elle est *ronde*.

Raisonner, c'est se servir de deux jugements pour en former un troisième; comme, lorsqu'après avoir jugé que toute vertu est *louable*, et que la patience est une *vertu*, j'en conclus que la *patience* est *louable*.

D'où l'on voit que la troisième opération de l'esprit (le *raisonnement*) n'est qu'une suite nécessaire de la *conception* et du *jugement*; ainsi, il suffira, pour notre sujet, de considérer les deux premières opérations, ou l'influence de la première sur la seconde; car les hommes, tout en exprimant ce qu'ils conçoivent, expriment presque toujours le jugement qu'ils portent de l'objet dont ils parlent.

Les deux choses les plus importantes pour le Grammairien, dans